

ANNEXE III

MODÈLE D'ATTESTATION DE LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LES BÂTIMENTS DE PLUS DE 1 000 M² ET DE LA PRISE EN COMPTE DE LA RÉGLEMENTATION THERMIQUE AU MOMENT DU DÉPÔT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

DISPOSITION 2 : RÉGLEMENTATION THERMIQUE

Chapitre 1 : Données administratives

Surface du bâtiment

Valeur de la surface hors œuvre nette au sens de la RT (SHON_{RT}) en m² :
(indiquer la valeur)

Valeur de la surface habitable (Shab) en m² (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation) : (indiquer la valeur)

Chapitre 2 : Exigence de résultat

Besoin bioclimatique conventionnel

Bbio :
(indiquer la valeur)

Bbio_{max} :
(indiquer la valeur)

Bbio < Bbio_{max} :
(indiquer OUI ou NON)

Chapitre 3 : Exigences de moyen

Surface des baies y compris les portes (maison individuelle ou accolée et bâtiment collectif d'habitation)

Surface de baies, en m² :
(indiquer la valeur)

Surface de baies > 1/6 * Surface habitable :
(indiquer OUI ou NON)

Recours à une source d'énergie renouvelable (maison individuelle ou accolée)

Quel mode de recours à une source d'énergie renouvelable est envisagé ?
(cocher la ou les cases appropriées)

Capteurs solaires thermiques d'a minima 2 m² pour la production d'eau chaude sanitaire

Remarque : les capteurs solaires doivent être orientés au sud au sens de la réglementation thermique, soit selon une orientation comprise entre le sud-est et le sud-ouest en passant par le sud, y compris les orientations sud-est et sud-ouest

Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération

Contribution des énergies renouvelables supérieure ou égale à 5 kWh_{EP}/(m².an)
Préciser les énergies renouvelables envisagées :.....

Solutions alternatives :

Appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique

Production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux

Chapitre 4 : Energie renouvelable (excepté maison individuelle)

Quel mode de recours à une source d'énergie renouvelable est envisagé ?
(cocher la ou les cases appropriées)

Capteurs solaires thermiques

Bois énergie

Panneaux solaires photovoltaïques

Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération

Autres

Préciser :

Le :

Signature :